

Gradignan, le 22/10/2024

Les 31 août et 1^{er} septembre derniers, un détenu du quartier d'isolement avait agressé plusieurs de nos collègues.

Aujourd'hui, l'agresseur a été reconnu coupable de l'ensemble des faits qui lui étaient reprochés et a été condamné par le tribunal judiciaire de Bordeaux à :



4 ans d'emprisonnement ferme

Le tribunal a également ordonné :

La révocation des 4 mois d'emprisonnement avec sursis, prononcée par le tribunal correctionnel de Poitiers le 18 janvier 2024, ainsi qu'une interdiction du territoire français pour une durée de 10 ans.

L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !



L'UFAP UNSa Justice
Bordeaux Gradignan

35 ans d'engagement au service du terrain